



Règlement intérieur :

Article 1 : Généralités Toute personne adhérente à l'association s'engage à respecter un code moral D'honnêteté, de non-agressivité, de respect du matériel mis à disposition, de respect des instructeurs et autres membres. Tout adhérent s'engage dans le cadre de l'association à conserver une attitude bienséante et courtoise. L'adhésion emporte obligatoirement de respecter le matériel, les locaux d'entraînement, l'environnement des activités, les horaires des cours et règles élémentaires d'hygiène. En cas de retard le membre devra s'échauffer seul.

Article 2 : Adhésion Les adhérents s'engagent à rendre le dossier complet d'adhésion dans un délais d'une semaine à compter leur premier entraînement. Celui-ci comprend la fiche d'inscription, le certificat médical (seul certificat médical de l'adhésion valable) récent ainsi que la cotisation. Les élèves mineurs devront impérativement remettre l'autorisation parentale dès la première séance. Le non-respect de cette consigne, dans un délai d'un mois à compter de la date d'exigibilité entrainera une exclusion aux cours jusqu'à régularisation de la situation. En effet, la cotisation comportant la souscription à une assurance couvrant, en partie, les risques inhérents aux activités, celle-ci est indispensable pour assurer votre couverture ainsi que celle des membres de l'association. Il ne sera donc toléré aucun retard.

Paiement en 2x, les deux cheque devront être remis à l'adhésion le 1er cheque est encaisser à l'adhésion 1 mois après l'adhésion pour le 2 -ème.

Article 3 : Sécurité de base Pour votre sécurité et celle des autres il est interdit de porter boucles d'oreilles, piercings, bracelets, montres, colliers ou tout autre objet pouvant blesser. Pour éviter tout accident ou autres blessures, chaque membre devra se couper les ongles des pieds et des mains. Tout l'équipement nécessaire à notre discipline doit être porter cela inclus les coquilles et protège dent !

Article 4 : Equipement La pratique des activités au sein de l'association suppose un équipement obligatoire devant être pris en charge individuellement ou via le pack proposé par l'association au prix de 50 EURO L'équipement complet comprendra : - coquille ou protection poitrine - gants - bandes - protèges tibias - protège dents des coudières sont obligatoire pour y travail en sécurité les techniques de coude.

Article 5 : Respect Le " **WAI KHRU** " est obligatoire au début de chaque séance envers les coachs instructeur tel est la tradition Thai (Salut Thai de l'élève envers son Kru). La participation de tous les adhérents à leur arrivée à la mise en place du matériel nécessaire permet un gain de temps qu'on pourra consacrer à la séance. Les séances d'entraînement peuvent être annulées sans préavis, sans remplacement ni remboursement, sur décision du Comité Directeur, pour motif d'ordre public, ou en cas de force majeure (vacances scolaires, jours fériés, grève du personnel municipal, fermeture ou réfection de la salle ...). L'absence d'enseignant diplômé à une séance entraîne l'annulation du cours sans pouvoir prétendre même partiellement à un remboursement.

Article 6 : Personne extérieur : Toute personnes accompagnantes ne devra en aucun perturbées le bon déroulement des séances.

Siege Social : 31rue Carre Malberg 67100 Strasbourg
Téléphone : 0605451535 VOLUME 97 FOLIO 22
Siret 848 536 009 00022 SIREN 848 536 009 APE 9312Z

